

Depuis le 8 août 2025, Marta Lía Grajales est détenue arbitrairement à Caracas. Du 8 au 11 août, aucune nouvelle d'elle. Le 11 août, une déclaration du parquet sur les réseaux sociaux révèle son lieu de détention. Cependant, à ce jour, ni sa famille ni ses avocats n'ont pu la contacter. Le gouvernement vénézuélien doit prendre des mesures concrètes et rapides pour sa libération immédiate.

**Marta Lía Grajales, l'avocate des laissés-pour-compte**  
**Marta Lía Grajales**, avocate, fait partie du Collectif Surgentes, qui se consacre aux droits humains et aux communautés marginalisées. A ses yeux, un accès à l'information sur les droits et les mécanismes assurant le respect de ces droits sera garanti aux personnes marginalisées par plusieurs moyens incontournables : la recherche, l'assistance technique et politique, la mise en place de politiques publiques favorables à la démocratisation de la société et le renforcement des capacités d'organisation des groupes marginalisés.

#### Griefs

Le 5 août 2025, **Marta Lía Grajales** participe à une veillée organisée par soixante mères devant la Cour suprême de Justice. Ces femmes demandent la révision des dossiers de leurs fils accusés [arbitrairement] de terrorisme lors des manifestations de 2024, après la réélection controversée de Nicolás Maduro. Lors de la veillée, les participantes sont attaquées par des civils armés qui leur dérobent des effets personnels, comme la carte d'identité de Martha. Quand elle tente de porter plainte contre ces agressions, tant le Procureur général que le corps d'enquête scientifique de Caracas refusent de traiter sa plainte. Alors, le 8 août, Martha et d'autres défenseurs des droits humains, manifestent devant le Bureau des Droits de l'Homme des Nations unies à Caracas en solidarité avec les victimes du 5 août.

À l'issue de cette manifestation, Martha est arrêtée à un point de contrôle géré par la Division des enquêtes criminelles (DIP) de la Police nationale bolivarienne (PNB). Elle explique à la police que sa carte d'identité a été volée lors de l'attaque quand, soudain, une camionnette grise sans plaque d'immatriculation s'approche. Des agents non identifiés la poussent à bord. Ses proches et des représentants de PROVEA ont cherché en vain à obtenir des informations sur elle auprès de plusieurs centres de détention.

**Détention arbitraire au regard du droit international**  
 Le 9 août 2025, le Président du tribunal pénal de la région de Caracas refuse d'entendre la requête en *habeas corpus* en faveur de Martha Lía Grajales. Le 11

août, le parquet publie une déclaration sur Instagram (réseau social), confirmant la détention de Martha en vertu d'un mandat d'arrêt pour ses actions contre les institutions vénézuéliennes et la paix de la République, signalant que la défenseure se trouve en détention provisoire pour délits présumés d'incitation à la haine et complot avec un gouvernement étranger. L'organisation PROVEA sera informée plus tard de son incarcération à la Direction des enquêtes criminelles de la PNB à Maripérez. Martha s'est vu attribuer un avocat commis d'office, bien qu'elle ait réclamé son avocat personnel. À ce jour, ni la famille de Martha Lía Grajales ni ses avocats n'ont été autorisés à lui rendre visite ou à la contacter.

#### Contexte

Depuis de nombreuses années, le gouvernement Maduro restreint l'espace de la société civile, ôtant toute légitimité aux défenseurs des droits humains et les accusant sans cesse de nuire à la démocratie vénézuélienne en collaborant avec les États-Unis. Les défenseurs des droits humains sont quotidiennement discrédités et criminalisés par les médias contrôlés par l'État (télévision, radio, presse écrite).

(ACAT France)

Wikipédia définit le Venezuela (capitale : Caracas) comme une dictature autoritaire de régime présidentiel. République fédérale de 28,41 Mio hab sur 916 445 km<sup>2</sup>. Président : Nicolas Maduro. Premier pays au monde à abolir la peine capitale, il a adhéré à la Convention contre la torture en 1991. Hélas le pays ne respecte pas ses engagements !

